

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2019 2019 à 18H30**

**Étaient présents :** ANDRE Jean-Luc, CHABERT Patrick, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud

**Absents :** AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, CHAUVET Antoine, DE VRIES Catherine.

Le Procès-verbal de la séance du 07 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Jacqueline FERRIER, pour raisons personnelles. Le Conseil tient à la remercier pour le travail effectué.

**UTN DE LA LAUZIÈRE :** le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le bilan de la concertation** engagée pour le dossier d'urbanisation du secteur, selon les modalités prévues et DECIDE de poursuivre les démarches,

- **DECIDE de proroger** de quatre ans la validité de l'UTN de la Lauzière, autorisée par arrêté N° 2011-332, dont le démarrage des travaux a été constaté par huissier de justice en date du 09 juillet 2015, soit jusqu'au 17 juillet 2023.

**COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DE RESULTATS 2018 :** sont approuvés à l'unanimité les comptes administratifs, comptes de gestion et affectation de résultats tel que présentés comme suit :

**Refuge :** 15.704,49 € (dépenses), 9.530,20 € (recettes de fonctionnement), soit - 6.174,29 € en affectation résultat  
12.537,56 € en dépenses et 9.167,04 € en recettes d'investissement soit - 3.370,52 € en déficit reporté

**Gîtes :** 48.322,59 € en dépenses et 169.107,14 € en recettes de fonctionnement soit 120.784,55 € en affectation de résultat  
10.903,88 € en dépenses et 4.616,30 € en recettes d'investissement soit - 6.287,58 € en déficit reporté

**Eau DSP :** 70.522,09 € en dépenses et 43.949,79 € en recettes de fonctionnement soit - 26.572,30 € en affectation résultat  
39.140,58 € en dépenses et 383.503,39 € en recettes d'investissement soit 344.362,81 € en excédent reporté

**Eau et Assainissement :** 85.529,33 € en dépenses et 111.052,69 € en recettes de fonctionnement soit 25.523,36 € en affectation de résultat ;  
71.549,22 € en dépenses et 231.352,70 € en recettes d'investissement soit 159.803,48 € en excédent reporté

**Centre balnéo :** 652.434,10 € en dépenses et 689.131,03 € en recettes de fonctionnement soit 36.696,93 € en affectation de résultat ;  
52.204,90 € en dépenses et 0 en recettes d'investissement soit un déficit reporté de 52.204,90 €

**Budget général :** 4.463.278,85 € en dépenses et 5.726.026,81 € en recettes de fonctionnement soit 1.262.747,96 € en affectation de résultat ;  
2.650.285,29 € en dépenses et 2.062.183,93 € en recettes d'investissement soit - 588.101,36 € en déficit reporté. Et  
230.600€ en restes à réaliser.

**BUDGETS PRIMITIFS 2019 :** le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs présentés comme suit :

**Refuge** = 45.453 € en fonctionnement et 26.528 € en investissement

**Gîtes** = 205.021 € en fonctionnement et 72.684 € en investissement

**Eau DSP** = 87.580 € en fonctionnement et 138.337 € en dépenses et 403.369 € de recettes

**Eau et Assainissement** = 104.081 € en fonctionnement et 189.671 € en dépenses et 223.889 € en recettes d'investissement

**Centre de balnéo** = 86.869 € en fonctionnement et 71.465 € en investissement.

**Budget général** : 4.977.197 € en fonctionnement et 3.338.415 € en investissement.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :** M. le Maire donne lecture au Conseil de l'état 1259 concernant les bases d'imposition pour 2019. Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer un coefficient 1 afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

	Base 2019	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation	3 579 000.00 €	16.24%	581 230 €
Taxe foncière (bâti)	3 360 000.00 €	22.71%	763 056 €
Taxe foncière (non bâti)	22 100.00 €	43.58%	9 631 €
<b>Total</b>			<b>1 353 917 €</b>

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :** Après avoir présenté les demandes de subventions reçues à ce jour, M. le Maire demande au Conseil de délibérer sur leur attribution. Le Conseil accepte à l'unanimité d'accorder les subventions proposées.

**APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS :** le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets d'investissements, décide de solliciter des subventions auprès du Département pour la salle polyvalente de Montaimont et le réaménagement du foyer de ski de fond, et auprès de la Région pour l'agrandissement du parking du Chef-lieu de Montaimont et le foyer de ski de fond.

**REHABILITATION SUR MONTGELLAFREY D'UN BATIMENT EN ESPACE ASSOCIATIF :** Suite à la consultation lancée pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière, le lot 6 -carrelages- avait été déclaré infructueux. Le Maître d'œuvre a sollicité d'autres devis auprès de trois entreprises. Le Conseil confie à l'unanimité le lot N° 6 à l'entreprise BURROT pour 4.256,39 € HT.

**CREATION DE POSTES SAISONNIERS :** Le Conseil prend connaissance des travaux à effectuer lors de la saison estivale et décide à l'unanimité la création de 4 postes saisonniers, deux pour une durée de 4 mois et deux pour une durée de six mois.

D'autres recrutements seront nécessaires suite à la vacance d'un emploi d'adjoint technique et à l'absence de deux autres adjoints techniques (congés annuels et maladie).

**QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :**

- PREND ACTE des comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019 votés par le SIEPAB ;
- FIXE la durée des amortissements obligatoires pour les budgets M49 « Eau » comme suit : **40 ans pour l'eau, 50 ans pour l'assainissement, 5 ans pour les études ;**
- NE SOUHAITE PAS DONNER UNE SUITE FAVORABLE à la demande par le GAEC Le Plan de la Vie pour la réalisation d'un chalet d'alpage et propose une amélioration des bâtiments existants. Le Conseil ne s'oppose toutefois pas à l'installation d'un chalet provisoire, au frais du demandeur ;
- NOTE la date retenue pour la prochaine séance du Conseil (14 mai).

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 15 avril 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

*Le Maire, M. Patrick PROVOST*

